



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 73

L'éditorial

de Jean-Marc Schaeffer,
Secrétaire Général UNSA Retraités.

Mars-Avril 2021

Actualité

Notre système social à l'épreuve du virus

Le médiateur Agirc-Arrco. **p 2**

Autonomie

Échange avec le cabinet de Brigitte Bourguignon : Nos craintes persistent.

p 3

Actualité

La situation des retraités dans les territoires ultramarins.

p 4

Vie de l'Unsa

Elections au Conseil d'Administration de la CNRACL.

p 6

Ferpa

Des revendications et des initiatives avancées par la délégation française.

p 6

Actualité

La nouvelle SNCF, c'est quoi ?

p 7

Consommation

Chauffage domestique : Interdictions, incitations, vers quoi s'orienter ?

p 8

COVID 19 : L'HEURE DE LA VACCINATION

Au moment où j'écris ces lignes, à peine plus de trois millions de personnes ont été vaccinées en France contre la COVID 19 ; 60 % de femmes, 40 % d'hommes, ce qui est logique puisque les premières vaccinations ont été réservées aux personnes les plus âgées.

Il est prévu par le Gouvernement que le nombre de vaccinés évoluerait de la façon suivante :

4 millions fin février – fin avril, toutes les personnes volontaires de plus de 75 ans ainsi que toutes les comorbidités graves – fin mai, toutes les personnes de plus de 65 ans et pour la fin de l'été tous les français volontaires.

Ainsi, en fonction de votre situation, il vous faudra avoir une ordonnance et prendre rendez-vous auprès d'un site de vaccination (voir sur santé.fr). Toutefois, il faut rester patient, nombreux sont les sites en rupture de vaccins.

Actuellement, nous n'avons pas la possibilité de choisir notre type de vaccin. Mais le Gouvernement table sur les possibilités que pourront offrir le vaccin « AstraZeneca », sa conservation et donc son transport seront facilités car il ne nécessite pas d'être conservé à de très basses températures et donc, il sera possible d'élargir les lieux de vaccinations aux médecins, pharmaciens etc... Mais, ce vaccin aura-t-il la même efficacité ? Et il est réservé aux moins de 65 ans.

L'idée d'un passeport vaccinal fait progressivement son chemin. Certains pays comme le Danemark, l'Islande ou Israël le mettent en place.

En Europe, le débat est ouvert, la Belgique, la Grèce, la Hongrie et l'Espagne y seraient plutôt favorables. S'agirait-il d'un passeport permettant l'accès à différentes activités ou lieux tels les restaurants ou les spectacles, ou plutôt d'un carnet de vaccination international, qui pourrait être rendu obligatoire pour se rendre à l'étranger ?

En France, même si 62 % des français sont favorables à ce que la vaccination soit obligatoire pour voyager à l'étranger (IFOP), de nombreux politiques, ainsi que certaines personnalités de santé restent réservés. Ils posent le débat sous plusieurs aspects :

Sanitaire : on n'a pas la certitude que les vaccins empêchent réellement d'être porteur du virus,

Éthique : la vaccination est loin d'être proposée à tous,

Juridique : n'est-ce pas une manière détournée de rendre la vaccination obligatoire ?

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) a ouvert une consultation en ligne permettant de recueillir jusqu'au 7 mars l'avis des citoyens (vaccinationcovid.lecese.fr).

Aujourd'hui, la seule issue pour sortir de cette pandémie reste la vaccination la plus large possible. Mais, nous ne pouvons que regretter la lenteur des vaccinations du fait du manque de vaccins.

Jean-Marc Schaeffer



Sommaire

Autonomie :
Échange de l'UNSA
Retraités avec le
cabinet de la
Ministre

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.unsa.org/index Unsa Retraités

ISSN N° 2610-0606

Notre système social à l'épreuve du virus.

Un système efficace et protecteur.

Ces derniers mois, dans le contexte de crise sanitaire, notre système social, basé sur la redistribution, fait consensus. On ne compte plus les voix, politiques, économiques, syndicales, associatives, ...qui en soulignent sa générosité et son efficacité protectrice. Y compris celles de ceux qui, jadis, prônaient la réduction des dépenses.

En 2018, la France arrivait en tête des pays de l'OCDE pour ses dépenses sociales qui représentaient 31,2 % de son produit intérieur brut (PIB). Notre système, envié par d'autres pays, a ainsi permis de contenir les inégalités sociales héritées de la crise économique de 2008. Mais, désormais, au choix politique de 2017 (importantes diminutions d'impôts pour les plus aisés) que nous avons dénoncé, s'ajoutent la Covid-19 et l'émergence de nouvelles pauvretés.

Inégalités et pauvreté en hausse.

Dans son rapport annuel publié fin janvier 2021 sur les inégalités dans le Monde, l'organisation Oxfam affirme que la France n'est pas épargnée par ces hausses. Notre pays comptait 41 milliardaires en 2019, soit 4 fois plus qu'après la crise financière de 2008. Les 10 % les plus riches possèdent 50 % des richesses de la France

En 2020, la richesse des milliardaires français a progressé de 2%, davantage que celle des américains ou des chinois.

Actuellement, on compte 400 000 pauvres de plus qu'en 2018. 8 millions de Français ont besoin de l'aide alimentaire, contre 5,5 millions avant la crise sanitaire.

Plus d'une mère de famille monoparentale sur quatre qui travaille, est pauvre.

Oxfam pointe aussi l'écart de pensions entre les hommes et les femmes au moment de la retraite. Tous régimes confondus, il est de 42% ou 26 % en comptant les pensions de réversion.



Lutter contre la pauvreté.

Esther Duflot, prix Nobel d'économie en 2019, pense qu'il n'y a pas de solution miracle contre la pauvreté ni d'arbitrage possible entre santé et économie. Sans vaccin, ou tout autre moyen d'endiguer l'épidémie, on ne pourra pas repartir sur une économie saine.

Pour elle, le plan de relance ne soutient pas assez les laissés de côté par le dispositif de chômage partiel. Il faudrait mettre l'accent sur la redistribution en direction de ceux qui pâtissent le plus de l'épidémie.

Elle dénonce notre système actuel qui s'appuie sur la méfiance envers le pauvre, envers celui qui a besoin d'aide. Elle constate avec effarement à quel point le mythe selon lequel les aides rendent les gens paresseux est répandu. Un mythe repris par le président de la République refusant de revaloriser le revenu de solidarité active (RSA).

Jusqu'à présent, aucune recherche n'a mis en évidence l'effet désincitatif des aides sociales pour reprendre un travail. Esther Duflot considère que l'aide généreuse ne rend pas les gens plus paresseux mais plus aptes à trouver un travail. Quand il y en a.

Des pistes pour redonner espoir.

- Repenser une protection sociale plus digne pour aider ceux qui en ont besoin (changement de carrière, déménagement pour trouver un emploi après une fermeture d'entreprise ...).
- Accorder le RSA à partir de 18 ans à l'instar de la presque totalité des pays européens où les jeunes perçoivent un minimum social.
- Etendre un filet de sécurité pour les chômeurs afin de maintenir leurs droits à l'indemnisation, à l'opposé de l'actuel projet de réforme de l'Assurance chômage combattu par les syndicats.
- Augmenter les budgets des secteurs indispensables à la société (petite enfance, éducation, personnes âgées) et y créer des emplois qui ne sont ni délocalisables ni remplaçables par des robots.

Salariés et retraités du régime général

LE MÉDIATEUR AGIRC-ARRCO

Le régime d'assurance retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2021 une fonction de médiateur. Ce médiateur est à la fois extérieur à la fédération Agirc-Arrco et aux groupes de protection sociale, et donc totalement neutre.

Quel est le rôle du médiateur ?

Il intervient en cas de conflit ou de désaccord entre un ressortissant du régime complémentaire et la caisse Agirc-Arrco.

Qui peut saisir le médiateur ?

Tout salarié ou retraité affilié au régime Agirc-Arrco. Il doit d'abord prendre contact avec l'interlocuteur direct de sa caisse de retraite complémentaire. Si le désaccord n'est pas surmonté, ou si aucune réponse n'a été fournie dans les trois mois, il peut alors saisir le médiateur. Si la demande est jugée recevable par le médiateur, celui-ci :

- ✓ Rend un avis définitif qui s'impose à la caisse ou à l'institution,
- ✓ S'engage à notifier sa réponse dans un délai de deux mois.

Si le requérant n'est pas satisfait de l'arbitrage du médiateur, il peut engager un « pourvoi juridique ». Dans ce cas, le médiateur se retire.

Pour saisir le médiateur :

Une demande doit être adressée :

- ✓ Par mail à mediation@agirc-arrco.fr
- ✓ Par courrier à Monsieur le Médiateur Agirc-Arrco, 16 rue Jules César, 75592 PARIS

Début janvier, nous avons adressé une lettre à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et à Brigitte Bourguignon, Ministre Déléguée en charge de l'Autonomie.

En réponse à notre lettre, le cabinet de la Ministre nous a proposé une rencontre en visio-conférence avec M. Louis-Xavier Colas, Conseiller social auprès de la Ministre chargée de l'Autonomie.

Au cours de cette rencontre, nous avons réaffirmé nos positions et obtenu quelques réponses à nos interrogations.

Rappel de nos positions :

- Les reports successifs pour la préparation et l'examen du projet de loi « Grand Age » sont préjudiciables à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le Gouvernement a trois défis à relever :

- Un défi démographique, avec la forte augmentation du nombre des personnes âgées d'ici 2050.
- L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées fragiles, que ce soit au domicile ou en établissement.
- Les restes à charge insupportables pour de nombreux retraités, en particulier, ceux accueillis en EHPAD.

- La création d'une 5^e branche Autonomie au sein de la Sécurité Sociale, sa gestion nationale confiée à la CNSA, sont des mesures législatives positives. Mais nous sommes très interrogatifs sur la gestion territoriale maintenue aux Conseils Départementaux.

En effet, depuis des années, nous alertons les Pouvoirs Publics sur le traitement inéquitable des prestations et des services entre les départements. La loi qui crée la cinquième branche précise que sa gestion doit contribuer à l'équité entre les territoires. Comment rendre équitable cette gestion confiée aux Conseils Départementaux ?

- Des mesures urgentes, qui ne nécessitent pas de textes législatifs, peuvent et doivent être prises sans tarder.

Des réponses à nos interrogations :

- Le Conseiller nous a assurés que nos préoccupations étaient partagées par la Ministre.
- Sur le projet de loi Grand Age, le cabinet de la Ministre et les grandes directions du Ministère continuent à travailler à l'élaboration du texte. Le Ministère espère une inscription du projet de loi avant l'été 2021, afin de permettre un débat parlementaire à l'automne.
- Sur le rôle des Départements, le Ministère échange régulièrement avec les représentants des Départements, sur les évolutions nécessaires et sur la répartition budgétaire entre l'Etat, la Sécurité Sociale et les Départements.
- Sur les mesures qui ne nécessitent pas de textes législatifs, et qui pourraient rapidement se concrétiser, la Ministre a mis en place trois missions.
 - ✓ Dans le prolongement des rapports de Myriam El Khomri et de Dominique Libault, le Ministère a arrêté un « Plan Métiers du Grand Age ». Michel Laforcade est chargé de coordonner les mesures concrètes à mettre en place. Ce Plan Métiers vise à la revalorisation des professions du grand âge, sur le plan de la rémunération, de la formation et de la qualité de vie au travail
 - ✓ Deux nouvelles missions opérationnelles ont été confiées à Dominique Libault : L'une a pour objectif de simplifier l'accès à l'information, par la généralisation du guichet unique. L'autre : améliorer la coordination entre les différents intervenants, professionnels de santé et professionnels du grand âge.
 - ✓ La troisième mission a été confiée à Luc Broussy, sur l'adaptation du logement, l'environnement urbain et les transports. En fait, il s'agit de réactualiser le rapport qu'il avait rédigé en 2013.

Notre commentaire :

Le Conseiller de la Ministre a tenté de nous rassurer.

Officiellement, le projet de loi reste inscrit au programme du quinquennat, mais son examen est reporté après la crise sanitaire. Les différentes missions confiées par la Ministre cachent mal l'absence de volonté gouvernementale.

Des mesures réglementaires seront prises, en particulier sur les métiers du grand âge ; des ajustements législatifs pourraient être votés dans le cadre du PLFSS 2022.

Mais, de report en report, nous pouvons craindre un abandon pur et simple de cette loi pourtant indispensable.

La situation des retraités dans les territoires ultramarins

Une étude de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) sur la situation sociale et ses possibles évolutions dans les départements et régions d'outremer (DROM) a été présentée lors de la dernière réunion du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge. Cette étude produite par Claude-Valentin Marie et Robin Antoine apporte un éclairage intéressant sur la situation des retraités dans les territoires ultramarins et sur les disparités constatées par rapport à la métropole. Nous mettons le focus sur les points qui nous semblent les plus significatifs.

Une plus grande précarité des retraités dans les DROM.

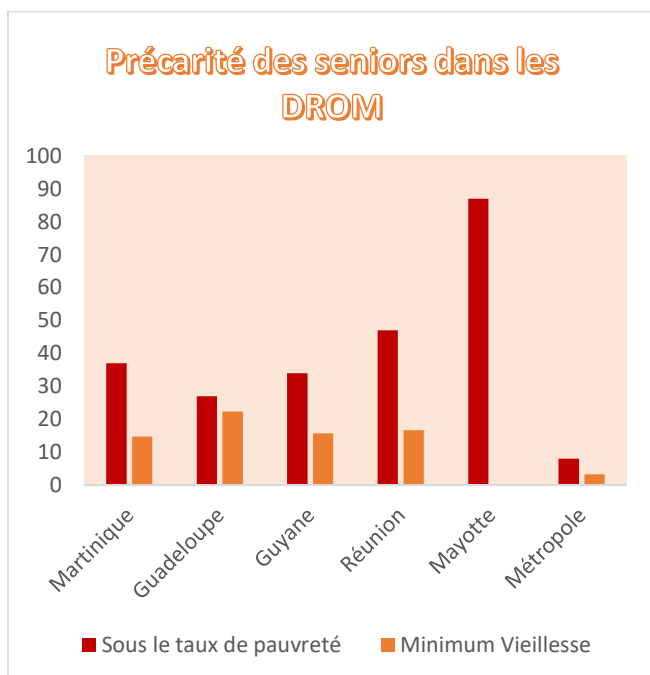
(Données constatées par l'INED pour 2017)

Alors que 8% des ménages français de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté, ce taux de précarité atteint 27% en Guadeloupe, 37% en Martinique, 34% en Guyane, 47% à la Réunion et 87% à Mayotte.

Les retraités bénéficiaires du Minimum Vieillesse constituent 22,3% des retraités de Guadeloupe, 14,7 % des retraités de Martinique, 15,7 % des retraités de Guyane et 16,7% des retraités réunionnais.

En métropole, seulement 3.2% des retraités relèvent du Minimum Vieillesse.

On le voit, la précarité affecte massivement les seniors des territoires ultramarins.



L'UNSA Retraités a proposé à ses adhérents des DROM de s'emparer de ce dossier qui n'est ici qu'effleuré et de lui proposer exemples témoignages et analyses sur la situation sociale et sanitaire des seniors dans leurs territoires.

Nous souhaitons, à partir de ces contributions, aller beaucoup plus loin dans nos analyses et réfléchir aux enjeux de solidarité que devrait mobiliser la situation des seniors ultramarins.

Des évolutions démographiques disparates

La population diminuera dans les prochaines années aux Antilles et sera marquée par un fort vieillissement en Martinique et en Guadeloupe.

L'Insee estime qu'en 2030 le renouvellement des générations ne sera plus assuré en Martinique (Taux de fécondité inférieur à deux enfants par femme). En 1960, Réunion, Martinique et Guadeloupe comptaient un taux de fécondité de 6 enfants par femme.

Pourcentage de plus de 60 ans	2017	2030 (Projection)
Martinique	26.9%	36%
Guadeloupe	24.4%	33%
Réunion	16%	22%

En métropole, ce n'est qu'en 2050 que selon l'INSEE, les plus de 60 ans devraient constituer le tiers de la population.

A l'inverse, à Mayotte et en Guyane, l'évolution se caractérise par une population jeune et en forte croissance. La population Guyanaise a été multipliée par 6 en 50 ans, celle de Mayotte par 8 en 60 ans.

Ces évolutions laissent craindre un fort déséquilibre des budgets sociaux, ainsi que la nécessité de prendre en charge une population vieillissante affectée par des problèmes de santé et de perte d'autonomie. Il faudra que la solidarité de la métropole joue pleinement son rôle pour compenser ces déséquilibres.

Vivre âgé dans les DROM... mais dans quel état de santé ?

Les gains d'espérance de vie ne s'accompagnent pas d'une progression de l'espérance de vie en bonne santé, dans les DROM. Si l'espérance de vie à la naissance est assez comparable dans les DROM et en métropole, il n'en va pas de même pour l'espérance de vie sans incapacité (EVSI).

L'INED estime que le taux de prévalence (Pourcentage de personnes atteintes par une maladie) observé à la Réunion pour les personnes de 55 à 59 ans est équivalent à celui que l'on relève en métropole pour les personnes de 70 à 75 ans.

Même si les données sont assez anciennes, elles sont éclairantes :

En 2010, selon l'INSEE, en métropole 23% des personnes de 60 ans se déclaraient en très mauvaise santé ou limitées dans leurs activités quotidiennes depuis plus de six mois. Ce taux avoisinait les 30% en Guadeloupe, dépassait 35% en Martinique et en Guyane et 40% à la Réunion.

Espérance de vie sans incapacité à 60 ans pour les 60-80 ans	Hommes	Femmes
Guadeloupe	10.8 ans	9.3 ans
Martinique	9.1 ans	8.7 ans
Réunion	8 ans	7,5ans

A la même période l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans pour l'ensemble de la France était de 6.9 ans pour les hommes et de 7,6 ans pour les femmes.

On peut en déduire un écart de 4 à 5 ans d'espérance de vie en bonne santé au détriment des séniors d'outremer.

La santé des séniors en Guadeloupe

Selon l'INSEE, La Guadeloupe est touchée depuis le début du XXI e siècle par le vieillissement de sa population et l'augmentation du nombre de ses séniors. Le manque de services d'hébergement et d'aides accentue les difficultés rencontrées par cette partie de la population.

Ainsi, un tiers des séniors guadeloupéens se déclarent en mauvais ou très mauvais état de santé. Les problèmes fonctionnels et la perte d'autonomie, affectent de façon bien plus importante les séniors en Guadeloupe qu'au niveau national. La Guadeloupe est ainsi la région de France où la perte d'autonomie des séniors vivant à domicile est la plus forte de France.

Des solidarités intrafamiliales fortes

Si la société est fortement marquée par le vieillissement dans les Antilles et dans une moindre mesure à la Réunion, elle se caractérise également par une forte solidarité.

L'exemple de la Réunion

A la Réunion, trois séniors sur quatre ont un contact régulier avec leurs enfants, soit parce qu'ils cohabitent, soit parce qu'ils les reçoivent ou leur rendent visite au moins une fois par semaine.

Un quart des séniors gardent leurs petits enfants au moins une fois par semaine.

En cas de perte d'autonomie, les Réunionnais privilégient le maintien à domicile ou l'hébergement dans la famille.

Plus ils avancent en âge, plus les séniors réunionnais envisagent l'appui de la famille pour compenser leur perte d'autonomie ;

Chez les plus de 70 ans, le maintien à domicile avec une aide à domicile est privilégié par 59% des personnes.

Vient ensuite, l'hébergement dans la famille, pour 24%.

Le placement en établissement d'accueil ou Ehpad n'est privilégié que par 17% des séniors.



En Martinique

Les séniors en perte d'autonomie vivant à domicile sont nombreux dans les régions d'Outre-mer. En 2014, 11 % étaient dans cette situation en Martinique, soit six points de plus qu'au plan national. Leur part tend à augmenter avec l'âge, en particulier chez les femmes. Cette situation est liée au fait que celles-ci vivent beaucoup plus longtemps que les hommes.

La précarité des plus âgés rend difficile l'accès aux structures d'hébergement. L'aide de l'entourage permet le maintien à domicile des séniors, qui sont 31 % à en bénéficier (dix points de plus qu'au niveau national).

2,2 millions d'actifs, 1,4 million de retraités et près de 37 500 employeurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale sont appelés à voter. Le scrutin se déroule du 1er au 15 mars 2021.

Edwige, 66 ans



Témoignage

« Je mesure bien à quel point les actifs comme les retraités ont besoin d'un syndicat qui agit et fait des propositions concrètes. C'est pourquoi je voterai UNSA aux prochaines élections de la CNRACL car :

- L'UNSA s'est toujours fortement mobilisée pour défendre l'hôpital public et obtenir des moyens ainsi qu'une reconnaissance des personnels.
- L'UNSA apporte un soutien à tous les agents quel que soit leur secteur d'activité (Fonction publique territoriale ou Fonction publique hospitalière : soignant, administratif, logistique, technique, personnels communaux, ...).
- Dans le cadre des négociations liées à la réforme des retraites, l'UNSA s'est particulièrement investie auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir des garanties pour sécuriser les modalités de calcul des retraites futures des agents publics territoriaux et hospitaliers et garantir ma pension actuelle.
- L'UNSA s'est toujours attachée à formuler des propositions pour gérer les fins de carrière, et notamment les problèmes de santé liés à la pénibilité des fonctions, problème récurrent dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.
- J'ai confiance en l'UNSA pour protéger le maintien de notre pouvoir d'achat en veillant à ce que les pensions évoluent au mieux en fonction du coût de la vie et nous permettent ainsi de vivre une retraite dans la dignité.
- L'UNSA propose une refonte des aides pour l'adaptation des logements en cas de perte d'autonomie ou pour un soutien financier en cas d'invalidité complète.

Chaque électeur pourra voter :

- soit par internet du 1er mars 2021 à 9 heures au 15 mars 2021 à 18 heures,
- soit par correspondance, dès réception du matériel de vote jusqu'au 15 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Électeurs des collèges 5 (agents en activité), et 6 (agents retraités), votez et faites voter pour les listes UNSA !

Ferpa

Des revendications et des initiatives avancées par la délégation française



La FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées) a ébauché l'élaboration de propositions revendicatives sur l'amélioration des pensions des retraités Européens.

Les organisations syndicales de retraités françaises (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA) représentées à la FERPA ont proposé au Comité directeur de la FERPA, réuni en visioconférence le 18 février, cinq axes revendicatifs de la FERPA pour l'amélioration des pensions :

- **Le gel de l'âge de départ à la retraite,**
- **Une indexation des pensions garantissant le maintien du pouvoir d'achat au moyen d'un système lié à l'évolution des salaires et/ou des prix,**
- **Une pension minimum pour chaque retraité dans l'Union Européenne, supérieure au seuil de pauvreté,**
- **La réduction des inégalités de pension entre Hommes et Femmes : par la reconnaissance des périodes de grossesse, par la prise en compte de la charge d'enfants ou de personnes âgées, etc...**
- **Un plus grand rôle des organisations syndicales de retraités dans la défense des revendications ci-dessus.**

La délégation française a également suggéré à la FERPA les actions suivantes :

- **Un tract sur ces revendications décliné en toutes les langues européennes : « Voilà ce que la FERPA demande »,**
- **Un enregistrement vidéo de messages fait par nos différentes organisations qui pourraient être mis en ligne sur nos réseaux militants et les réseaux sociaux,**
- **Une journée revendicative et d'information européenne,**
- **Un dossier de presse décliné en plusieurs langues pouvant être mis à disposition de nos organisations pour des conférences de presse.**

L'UNSA Retraités se reconnaît pleinement dans les revendications avancées, comme dans les modalités d'action proposées. Elle propose que la FERPA s'appuie sur les réseaux sociaux pour promouvoir ses initiatives.

La nouvelle SNCF, c'est quoi ?

Une structure en évolution : Historique...

A l'origine, de grandes sociétés privées mises à mal par la crise de 1929 : Nord, Est, Paris Orléans, Midi, PLM, auxquelles s'ajoutent les chemins de fer de ceinture parisiens.

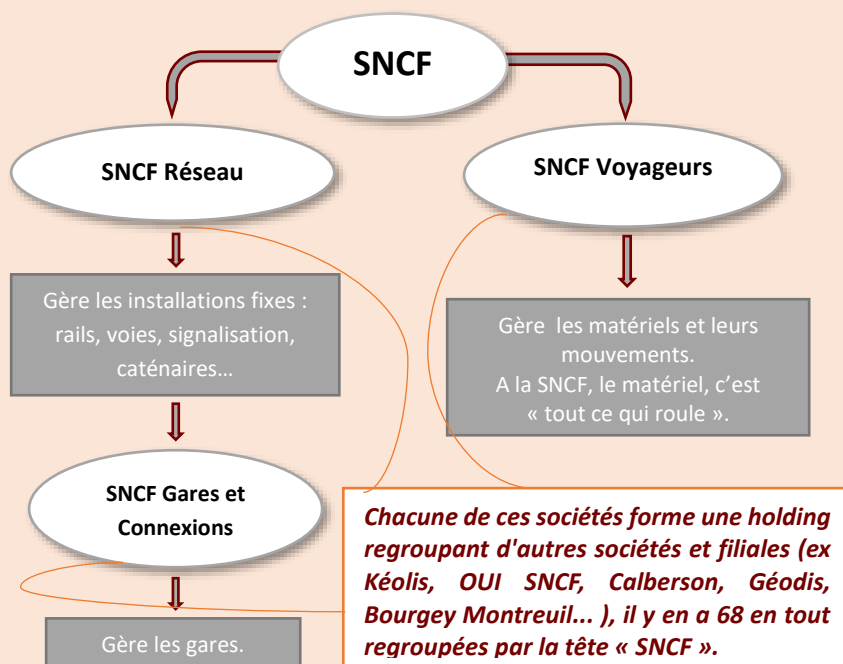
En 1937, création de la SNCF à partir de la fusion de ces sociétés.

En 1997, la SNCF est scindée en deux établissements publics, SNCF et Réseau Ferré de France.

En 2015, la SNCF est réunifiée en une seule entité.

Désormais, la SNCF est éclatée en quatre sociétés anonymes distinctes regroupées dans un groupe public unifié : GPU SNCF.

Quatre sociétés pour former la nouvelle SNCF



Pourquoi une telle évolution ?

Essentiellement pour se conformer aux règles européennes et sacrifier au dogme néolibéral de la concurrence libre et non faussée. Les conséquences sont préjudiciables au bon fonctionnement du ferroviaire en France, ainsi qu'aux personnels. Ainsi, récemment, les cheminots ont perdu leur statut, et les nouveaux cheminots sont salariés contractuels depuis le 1er janvier 2020.



L'UNSA dénonce depuis longtemps cette politique. Pas d'un point de vue dogmatique, mais pour trois raisons essentielles :

- 1 Le système ferroviaire est une industrie lourde, étendue sur tout le territoire métropolitain et dont la mission est de réaliser un transport de masse ; la qualité de son fonctionnement et de la sécurité ont un coût élevé. Les investissements pour satisfaire ces exigences sont très lourds. Une péréquation est donc nécessaire pour équilibrer les secteurs rentables et ceux qui ne le sont pas, sous peine de leur disparition. C'est du moins ce qu'impose la notion de service public équitable. Pour des raisons de politique libérale, l'Etat a interdit à la SNCF, à la fin des années 80, de faire cette péréquation, par un cloisonnement strict de ses activités. On en voit aujourd'hui la conséquence sur l'état global du réseau et sur la diminution abyssale du
- 2 Les trains ne peuvent pas être gérés comme les véhicules routiers et les avions, ils ne se dépassent pas aussi facilement. En cas d'engorgement de la circulation, les répercussions sur l'ensemble du trafic sont énormes. Dans le cadre de la concurrence entre différents opérateurs, cette situation d'engorgement et les désordres qui peuvent en résulter (retards, reports ...) risquent de générer des problèmes juridiques sévères entre sociétés concurrentes.

.../...



...La nouvelle SNCF, c'est quoi ?

3 *Le réseau français été construit en étoile à partir de Paris, à l'inverse d'autres réseaux qui ont une logique inter cités. Cette centralité a été encore renforcée par l'effet TGV. Conséquence, près des grandes villes, la gestion des trains est rendue difficile par les types de circulation très différents qui s'y côtoient -TER, TGV, trains de fret, etc....*

Enfin, le volume des voies de service, nécessaires pour la formation et le garage des trains, n'est pas dimensionné pour permettre à de nombreuses entreprises de fonctionner de manière indépendante.

Une logique de concurrence antagonique de la notion de service public.

Les lignes non rentables vont être délaissées. On a vu dernièrement l'appel d'offre des trains d'équilibre du territoire – dits TET – sur Bordeaux-Nantes et Nantes-Lyon rendu infructueux, faute de candidature, sauf celle de la SNCF. Il est évident que les entreprises ne prendront pas le risque de prendre des secteurs déficitaires, mais vont se concentrer sur les secteurs rentables comme Paris-Lyon, et ceux qui génèrent de la manne publique protectrice, comme les TER et le transilien.

Un réseau mal en point

Depuis quarante ans, la SNCF a concentré ses efforts sur la construction des nouvelles lignes et nouvelles gares. Elle a laissé vieillir le réseau dit secondaire, ne pouvant entretenir correctement que le réseau dit principal. Le réseau principal, l'ensemble des lignes centrées sur Paris, et quelques lignes transversales concentre les efforts d'entretien. Le reste est négligé. Soit 20 000 km de lignes sur les 32 000. Que compte le réseau français. La remise à niveau du réseau secondaire nécessiterait plusieurs dizaines de milliards d'euros, car il faudrait à la fois le rénover, mais aussi remettre en place un cycle fiable d'entretien lourd.

Questions : Comment financer la restauration du réseau secondaire ? Celui-ci résistera-t-il à la logique de mise en concurrence ?

Comment ne pas s'inquiéter du risque de disparition du réseau secondaire, alors que le rôle positif du ferroviaire pour la transformation écologique de nos modes de transport fait (ou devrait faire) consensus ?



L'UNSA a renforcé récemment sa place de deuxième organisation syndicale du groupe public ferroviaire (GPU), lors des élections des quatre conseils d'administration des quatre nouvelles sociétés anonymes qui forment désormais le groupe public.

Elle est la seule Organisation Syndicale présente dans l'ensemble de ces conseils.

Chauffage domestique : Interdictions, incitations, vers quoi s'orienter ?

Réchauffement climatique oblige, les normes en matière de chauffage domestique évoluent et aboutissent à des contraintes pouvant être perçues comme abusives. A l'heure où les énergies les plus courantes, fioul, gaz, électricité s'enrichissent, les arbitrages peuvent apparaître difficiles.

Le point sur la situation et les tendances :

Les chaudières à fioul :

Leur interdiction entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Le fioul étant une énergie polluante, il a été décidé d'en sortir progressivement pour le chauffage. Mais cette mesure ne concerne pas les chaudières existantes, rien ne change pour elles. Les chauffagistes vont continuer à les entretenir et à changer des pièces en cas de besoin. Il n'y a donc aucune obligation de s'en débarrasser si elle fonctionne.

Cependant la fin de ce type de chauffage est annoncée pour 2028.

Les chaudières à gaz

La chaudière gaz à condensation (dite très haute performance) est de loin l'option la plus économique, à condition toutefois que le réseau de gaz naturel desserve votre commune ou votre quartier.

Mais attention, la nouvelle réglementation thermique et environnementale des logements (RE 2020) est en préparation. Elle pourrait exclure ce type de chauffage des logements individuels neufs dès son entrée en vigueur, et de l'immobilier neuf collectif en 2024.

Le chauffage électrique

Les opposants au tout-électrique ont peaufiné leurs arguments et alerté sur la pointe de consommation électrique hivernale qui pourrait mener à une rupture massive de l'alimentation si elle s'intensifie. Rien n'est encore joué, mais les radiateurs électriques semblent peu compatibles avec la future norme RE 2020.

Les alternatives

Pour conserver le confort du chauffage central, le choix se partage entre chaudière à granulés et pompe à chaleur air/eau.

Problème : ces équipements demeurent très onéreux. Les surcoûts d'investissement sont difficiles à rentabiliser surtout pour des propriétaires âgés, pour lesquels la durée d'utilisation est forcément limitée par l'espérance de vie.

Arbitrer entre comportement éco-responsable et possibilités budgétaires n'est pas facile. Seule note rassurante, le réchauffement réduit les besoins en chauffage, même si ceux-ci demeurent lorsqu'on avance en âge.



Gardons aussi à l'esprit que l'énergie la moins chère et la plus propre est... celle que l'on ne dépense pas. Dans tous les cas les travaux d'isolation thermique, sous réserve qu'ils soient correctement réalisés, sont une réponse pertinente pour réduire sa consommation énergétique.